



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution : Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.11
9 juin 2017

Français
Original : Anglais

12^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 25.1 de l'ordre du jour :

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
LA FRÉGATE D'ANDREWS (*Fregata andrewsi*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Résumé :

Le gouvernement des Philippines a soumis la proposition ci-jointe* pour l'inscription de la frégate d'Andrews (*Fregata andrewsi*) à l'Annexe I de la CMS.

*Les désignations géographiques utilisées dans ce document ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) sur le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou sur le tracé de ses frontières ou limites. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de son auteur.

PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE LA FRÉGATE D'ANDREWS (*Fregata andrewsi*) À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

A. PROPOSITION

Inclusion de *Fregata andrewsi* dans l'Annexe I de la CMS. *Fregata andrewsi* est classée dans la catégorie En danger critique (UICN), en raison d'une faible population qui se reproduit dans une zone d'occupation minuscule sur une île seulement et qui ne cesse de diminuer.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION : Gouvernement de la République des Philippines

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxonomie

- 1.1 Classe : Aves
 1.2 Ordre : Suliformes
 1.3 Famille : Fregatidae
 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, y compris auteur et année : *Fregata andrewsi*, Mathews, 1914
 1.5 Synonymes scientifiques : aucun synonyme connu
 1.6 Nom(s) commun(s), dans toutes les langues utilisées dans la Convention
 Anglais : Christmas Frigatebird, Andrews' Frigatebird
 Français : Frégate d'Andrews
 Espagnol : Rabihorcado de la Christmas

2. Vue d'ensemble

Fregata andrewsi se reproduit exclusivement sur l'Île Christmas, où la faible population ne cesse de diminuer. En dehors de la saison de reproduction, la frégate couvre un territoire étendu englobant plusieurs États de l'aire de répartition, où elle bénéficie d'une protection renforcée, notamment dans les sites de repos sur les petits îlots ainsi que dans les principales aires d'alimentation, où les activités d'origine humaine ont des répercussions négatives sur la population.

3. Migrations

3.1 Types de mouvement, distance, caractère cyclique et prévisible de la migration

Fregata andrewsi se reproduit exclusivement sur l'Île Christmas, une île située au nord-ouest des côtes australiennes dans l'océan Indien.

Des oiseaux nicheurs et non nicheurs à la recherche de nourriture ont été recensés en faible densité dans l'archipel indo-malais (James 2004) au-dessus du plateau de Sunda vers la mer de Chine méridionale, la mer d'Andaman, la mer de Sulu, au large des côtes sud-ouest de Sulawesi, au large des côtes sud-ouest de la Thaïlande et dans le golfe de Thaïlande (Cattarral 1997, Vromant et Chau 2007, D. James *in litt.* 2007, Jensen 2017, Tebb *et al.* 2008, Jensen et Tan 2010, Conlin 2013, Jensen et Songco 2016), volant directement au-dessus de Java au cours de leurs migrations (James 2006). Les mers qui bordent la province de Java occidentale sont particulièrement importantes en dehors de la saison de reproduction [habituellement 100 à 200 individus observés (Noni 2012, Burung Laut Indonesia 2013)] ; jusqu'à 10 % de la population globale de l'espèce ont été recensés dans la baie de Jakarta (Indonésie) en un jour (Burung Laut Indonesia 2013). En dehors de la saison de reproduction, l'espèce se déplace principalement au-delà des mers de l'Asie du Sud-Est vers l'Indochine, et vers le sud pour rejoindre le nord de l'Australie (Stokes 1988). Le statut de l'espèce dans l'ouest de l'océan Indien est généralement moins connu. Cependant, un individu a été observé au large de la côte du district de Kányâkumârî (Inde du Sud) en 2014 (Arivanantham 2014).

3.2 Proportion de la population migrante, et pourquoi il s'agit d'une proportion considérable

Seuls les oiseaux adultes retournent se reproduire sur l'Île Christmas. Dès lors, l'entière

population d'oiseaux subadultes non nicheurs, ainsi que les adultes en dehors de la saison de reproduction, migrent vers cette zone.

4. Données biologiques

4.1 Répartition (actuelle et historique)

Aire de reproduction : Australie (Île Christmas)

Aire de migration/de non-reproduction : Australie, Île Christmas ; Brunei Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; Philippines ; RAS de Hong Kong ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Oriental ; Viêt Nam

4.2 Population (estimations et tendances)

Le dernier recensement démographique indique une population de 2 400 à 4 800 individus matures (D. James *in litt.* 2003), ce qui représente environ 3 600 à 7 200 individus au total. Une analyse génétique récente a estimé la taille effective de la population à environ 5 000 individus (Morris-Pocock *et al.* 2012).

Justification de la tendance :

Selon une étude historique, la population aurait diminué d'environ 66 % au cours des trois dernières générations (James 2003), apparemment en raison de la démolition de son habitat et de retombées de poussière des mines de phosphate, de la pollution marine, de la pêche excessive et des prises accidentelles dans les engins de pêche. D'après les projections, ces déclin devraient se poursuivre. Des études menées entre 2008 et 2013 montrent une tendance constante à la baisse du taux de reproduction (Hennicke 2014). Alors qu'il n'a pas encore été démontré que l'introduction de la fourmi folle jaune pouvait nuire aux colonies de frégates, elle représente indubitablement une sérieuse menace future.

4.3 Habitat (brève description et tendances)

La frégate d'Andrews niche dans les hauts arbres forestiers. 65,5 % des nids sont construits dans les arbres *Terminalia catappa* et *Celtis timorensis* (Hill et Dunn 2005). L'oiseau se nourrit de poissons volants, de calamars et d'autres créatures marines, et est largement tributaire des prédateurs sous-marins pour que les proies remontent à la surface. Il attrape généralement sa nourriture au vol à la surface de l'eau, mais il est également un excellent cleptoparasite aérien. Des preuves indiquent que les oiseaux nicheurs chassent régulièrement à des centaines voire des milliers de kilomètres de la colonie. Un repérage par satellite a par exemple montré qu'une femelle accompagnée d'un gros oisillon a effectué un vol retour sans escale en 26 jours sur une distance de 4 000 km depuis l'Île Christmas en passant par Sumatra et Bornéo (James 2006). Dans la baie de Jakarta, les frégates d'Andrews se reposent sur les pièges à poissons en bambou (« sero ») (Burung Laut Indonesia 2013). Ailleurs, par exemple aux Philippines, elles se rassemblent avec d'autres espèces de frégates qui montrent une préférence pour les îlots isolés couverts de grande végétation forestière côtière (Jensen et Ten 2010).

4.4 Caractéristiques biologiques

La frégate d'Andrews est capable d'élever seulement un oisillon tous les deux ans et n'atteint la majorité reproductrice qu'entre l'âge de 5 et 7 ans. Le renouvellement des couples s'effectue très lentement (15 à 25 ans) et la population met dès lors longtemps à se rétablir après avoir été réduite.

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

5. Statut de conservation et menaces

5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN (si disponible)

Critères et catégories de la Liste rouge : En danger critique
Année de publication : 2016

Date d'évaluation : 01/10/2016

Justification :

Cette espèce compte une population faible qui se reproduit dans une zone d'occupation minuscule sur une île seulement et qui ne cesse de diminuer. Pour ces raisons, elle est classée dans la catégorie En danger critique.

Évaluations de la Liste rouge publiées précédemment :

- 2015 – En danger critique (CR)
- 2013 – En danger critique (CR)
- 2012 – En danger critique (CR)
- 2010 – En danger critique (CR)
- 2009 – En danger critique (CR)
- 2008 – En danger critique (CR)
- 2007 – En danger critique (CR)
- 2005 – En danger critique (CR)
- 2004 – En danger critique (CR)
- 2000 – En danger critique (CR)
- 1996 – Vulnérable (VU)
- 1994 – Vulnérable (VU)
- 1988 – Menacée (T)

5.2 Informations équivalentes importantes pour l'évaluation du statut de conservation

Australie : Comité scientifique des espèces menacées

Institué en vertu de l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité). Le ministre a approuvé les conseils en matière de conservation et a transféré cette espèce de la catégorie Vulnérable à la catégorie En danger critique, à compter du 07/12/2014.

Statut de conservation

La frégate d'Andrews a été considérée comme éligible pour être inscrite dans les catégories suivantes :

Critère 1 : A2 (a),(b) : En danger, Critère 2 : B2 (a),(b)(ii),(iii),(v) : En danger
Critère 3 : C2 (a)(ii) : Vulnérable

La frégate d'Andrews a été classée dans la catégorie Vulnérable dans la loi antérieure à l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (Loi EPBC), à savoir l'*Endangered Species Protection Act 1992* (Loi de 1992 sur la protection des espèces en danger), avant d'être transférée dans la Loi EPBC en juillet 2000.

5.3 Menaces sur la population (facteurs, intensité)

La frégate d'Andrews est la proie des chasseurs en Indonésie et en Malaisie (chasse, capture vivante, administration de sédatifs et empoisonnement) et peut rester piégée dans les engins de pêche (Burung Laut Indonesia 2013, Hennicke 2014). On estime que ces menaces affectent l'aire de répartition de l'espèce et peuvent avoir des incidences notables sur la population. Environ un quart de la zone de reproduction a été détruite avant 1946 pour laisser place à des mines de phosphate, et la colonie de Flying Fish Cove a été en grande partie désertée en raison des retombées permanentes de poussière provenant des sécheurs de phosphates. Le défrichement de terres pour l'exploitation minière risque de mener à une disparition de l'habitat de l'espèce à l'avenir. Une nouvelle demande visant à exploiter une zone de 250 ha de forêt tropicale (P. Green *in litt.* 2007) est actuellement à l'étude. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune activité minière n'est exercée à proximité des aires de reproduction (Hennicke 2014). Environ deux tiers des nids sont à présent concentrés dans une seule colonie, ce qui rend l'espèce vulnérable aux cyclones. Le braconnage a cessé dans les années 80, mais l'introduction de la fourmi folle jaune *Anoplolepis gracilipes*, qui a formé des super-colonies dans les années 90 pour se propager rapidement et ainsi couvrir environ 25 % de l'île (soit 3 400 ha), représente une menace éventuelle. Des mesures de contrôle n'ont jusqu'à

présent pas réussi à éradiquer cette espèce non indigène, mais il semble que celle-ci n'ait à ce jour pas nui aux frégates d'Andrews (Hennicke 2014). Cependant, les super-colonies de fourmis perturbent l'écologie de l'île car elles tuent la principale forme de vie, à savoir le crabe rouge *Gecaroidea natalis*, et élèvent les cochenilles, lesquelles détruisent les arbres. Ces comportements peuvent altérer l'habitat de reproduction de l'espèce à moyen et à long terme (Hennicke *in litt.* 2010).

Environ 10 % de la population nichent en dehors du parc national et ne bénéficient dès lors d'aucune protection officielle (Hill et Dunn 2005). Il convient d'éviter de dégager la végétation à moins de 300 m des colonies de nidification (Hill et Dunn 2005). Par ailleurs, des recherches sont actuellement menées pour déterminer si un parasite sanguin potentiellement nouveau constitue une menace pour l'espèce (Hennicke *in litt.* 2010). Les premiers résultats indiquent que les oiseaux infectés vivent un stress accru, lequel pourrait avoir un impact négatif sur leur capacité à chasser efficacement et à se reproduire avec succès (Hennicke 2014).

5.4 Menaces associées tout particulièrement aux migrations

Les frégates d'Andrews sont très susceptibles de rester piégées dans les engins de pêche. Dès lors, la pression intense de la pêche dans les eaux de l'Asie du Sud-Est et la grave pollution marine qui y sévit représentent de sérieuses menaces pour l'espèce (James 2006, Noni 2012).

Dégagement de la végétation et chasse sur les îles de non-reproduction où se reposent les oiseaux. D'autres menaces moins spécifiques comprennent la surpêche et la pollution marine (P. Green et D. O'Dowd *in litt.* 2003, S. Garnett *in litt.* 2003, James 2003, Jensen 2007, Jensen et Tan 2010).

5.5 Exploitation nationale et internationale

6. Statut de protection et gestion de l'espèce

6.1 Statut de protection nationale

L'espèce est classée dans la catégorie En danger conformément à l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (Australie).

Elle est également protégée aux Philippines conformément au *Republic Act 9147*, également connu sous l'intitulé *Wildlife Resources Protection and Conservation Act* (Loi républicaine 9147, dite Loi de conservation et de protection de la faune et de la flore), qui interdit de façon générale la chasse de la faune.

6.2 Statut de protection internationale

L'espèce figure à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Elle est également mentionnée dans le *China-Australia Migratory Bird Agreement* (CAMBA - Accord Chine-Australie sur les oiseaux migrateurs) et est une espèce migratrice protégée dans les deux pays.

6.3 Mesures de gestion

Un plan de redressement a été mis en place sur l'Île Christmas (Hill and Dunn 2005) et une étude fondée sur la télémétrie par satellite afin d'étudier les déplacements est en cours depuis 2005 (J. Hennicke *in litt.* 2008, 2010). En outre, un programme de lutte contre *A. gracillipes*, lancé après 2000 et comprenant la distribution aérienne d'appâts en 2002, a permis d'éliminer efficacement la fourmi d'une surface de 2 800 hectares de forêt (95 % de son ancienne étendue) (P. Green et D. O'Dowd *in litt.* 2003, Olsen 2005). Cependant, la population de fourmis a continué d'augmenter, couvrant ainsi plus de 500 ha en 2006. Elle s'est d'ailleurs maintenue en 2009 malgré des efforts soutenus pour résoudre ce problème, et la distribution

perpétuelle d'appâts semble dès lors être la seule solution pour lutter contre les fourmis (Olsen 2005). Des efforts sont actuellement déployés dans le but de trouver d'autres appâts non toxiques pour les invertébrés de l'île (Olsen 2005). Par ailleurs, des plans ont été élaborés pour lutter contre les cochenilles que les fourmis élèvent pour leur production de sucre, et ce, afin de réduire cet approvisionnement alimentaire. Mais il n'existe aucune preuve indiquant qu'elles nuisent aux colonies de frégates (Hennicke *in litt.* 2010).

6.4 Préservation de l'habitat

Le parc national de l'Île Christmas a été créé en 1980 et s'est depuis étendu pour inclure deux des trois colonies actuelles de reproduction (90 % de la population) (P. Green et D. O'Dowd *in litt.* 2003).

Le statut de conservation diffère selon les principales îles de repos dans l'aire de répartition de l'espèce. En Thaïlande, une importante aire de repos est située dans le parc national de l'île Koh Phi Phi. Par ailleurs, les aires de repos ne sont pas protégées aux Philippines.

6.5 Suivi de la population

Un suivi de la population n'est constaté que dans la zone de reproduction de l'espèce en Australie.

7. Effets de la modification proposée

7.1 Avantages escomptés de la modification

Mettre au point des méthodes dans toutes les aires de répartition afin de réduire les menaces contre *Fregata andrewsi*, et notamment d'éliminer la chasse ou les décès liés aux prises accidentelles et de protéger les aires de repos.

7.2 Risques potentiels de la modification

Aucun.

7.3 Intention du promoteur concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

L'objectif est de collaborer avec le gouvernement australien et les pays au sein de l'aire de répartition de l'espèce, où des *Fregata andrewsi* sont présentes en grand nombre, par exemple l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. La proposition de plan d'action concerté comprendrait a) la réduction de la chasse ou des décès liés aux prises accidentelles, b) la protection des principales aires de repos et c) la mise en place d'un suivi normalisé des tendances dans un échantillon des principaux sites de repos au sein de l'aire de répartition de l'espèce.

8. États de l'aire de répartition

Aire de reproduction : Australie (Île Christmas)

Aire de migration/de non-reproduction : Australie ; Brunei Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; Philippines ; RAS de Hong Kong ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Oriental ; Viêt Nam

9. Consultations

Les consultations préliminaires ont été entreprises avec Narelle Montgomery (gouvernement australien) ainsi qu'avec Wetlands International, BirdLife International et BirdLife Philippines. D'autres consultations seront menées avec le groupe de travail sur les oiseaux marins de l'EAAFP (East Asian-Australasian Flyway Partnership - Partenariat concernant l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie).

10. Autres remarques

Néant.

11. Références

- BirdLife International (2017) Species factsheet: *Fregata andrewsi*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 10/05/2017.
- Garnett, S.T., Szabo, J.K. & Dutson, G. 2011. The Action Plan for Australian Birds 2010. Collingwood, Australia: CSIRO Publishing.
- Hill, R. & Dunn, A. 2004. National Recovery Plan for the Christmas Island Frigatebird *Fregata andrewsi*. Canberra, Australia: Commonwealth of Australia.
- International Union for Conservation of Nature and Natural resources (IUCN) 2017. Red List of Threatened Species. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: Species Survival Commission, IUCN.
- James, D.J. 2004. ID FORUM, Identification of Christmas Island, Great and Lesser Frigatebirds. *BirdingASIA* 1 (2004): 22-38.
- James, D.J. & McAllan, I.A.W. 2014. The birds of Christmas Island, Indian Ocean: a review *Australian Field Ornithology* 31 (Supplement).
- Jensen, A.E. 2007. Conservation of seabirds and threatened avifauna in the Cagayan Ridge Marine Biodiversity Conservation Corridor, the Sulu Sea, Philippines. With notes on the occurrence of seabirds in the Balabac and the Tri-national Sea-turtle Marine Biodiversity Conservation Corridors. Conservation International Philippines. Downloaded from http://www.conservation.org/archive/philippines/publications/Documents/Seabirds-Cagayan_Ridge.on 10 May 2017.
- Jensen, A.E. & Tan, J.M.L. 2010. First observation and subsequent records of Christmas Island Frigatebird *Fregata andrewsi* in the Philippines with notes on its occurrence and distribution. *BirdingAsia* 13: 68–70.
- Jensen, A.E., Fisher, T. H. and Hutchinson 2015. Notable new bird records from the Philippines. *FORKTAIL* 31 (2015): 24–36.
- Jensen, A. E. & Songco, A. 2016. The Birds of Tubbataha Reefs Natural Park and World Heritage Site, Palawan province, Philippines, including accounts of breeding seabird population trends. *FORKTAIL* 32 (2016): 72-85.
- Lewison, R.L., Crowder, L.B., Read, A.J. & Freeman Orta, J. 1992. Family Fregatidae. In: del Hoya J., Elliot, A. & Sargatal, J. (Eds.) Handbook of the birds of the world, vol. 1. Barcelona, Spain: Lynx Edecons. pp. 362–374.
- Tirtaningtyas, F.N., Febrianto, I., Hadi, N.K., Wardhani, P. & Yordan, K. 2012. Conservation of Christmas Island Frigatebird (*Fregata andrewsi*) in West Java, Indonesia. Final report. Bogor,
- Tirtaningtyas, F.N. and Hennicke, J. C. 2015. Threats to the Critically Endangered Christmas Island Frigatebird *Fregata andrewsi* in Jakarta Bay, Indonesia, and implications for reconsidering conservation priorities. Contributed Papers 137. *Marine Ornithology* 43: 137–140 (2015).
- Wells, D.R. 1999. The birds of the Thai-Malay peninsula, non-passerines, vol. 1. London: Academic Press.